



Municipalité de Lac-du-Cerf

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
Téléphone : 819 597-2424 Télécopieur : 819 597-4036
Courriel : taxation@lac-du-cerf.ca Site Web : lac-du-cerf.info

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-du-Cerf, le lundi 13 juin 2011, à 19 heures à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET :

Demande de dérogation mineure n° : DPDL110029

Demande d'une dérogation mineure à l'article 12.3.2 du règlement numéro 198-2000 relatif au zonage, soit:

- L'implantation d'une véranda dans la bande de protection riveraine pour une profondeur moyenne de 2,32 m et pour une largeur de 4,27 m ayant un empiètement d'une superficie de 9,90 mètres carrés;

Nature de la demande :

Les propriétaires sollicitent une demande de dérogation mineure concernant le projet de construction d'une véranda dont l'implantation dans la bande de protection riveraine est dérogatoire.

Raisons :

Amants de nature, les propriétaires désirent avoir un contact le plus direct possible avec celle-ci afin de jouir pleinement de ce site exceptionnel. Ils souhaitent entendre le chant des oiseaux, le bruit de l'eau, le vent dans les arbres, et profiter en plus des odeurs et sensations que procure chacune des saisons. Non seulement cette véranda les protégera des intempéries, mais elle ajoutera une qualité de vie supérieure à leur demeure de plus 40 ans.

Compte tenu de la localisation de la porte de côté de la maison qui mènera à la véranda qu'ils projettent de construire, il leur est impossible de la déplacer vers l'arrière du bâtiment à cause de la configuration intérieure, et ce, afin de respecter intégralement la bande de protection riveraine.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

12, chemin Cabana
Partie des lots 39B et 40C, rang 8, Canton de Dudley

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 26^e jour de mai de l'an deux mille onze.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
Secrétaire-trésorière et directrice générale